CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement s'inscrit dans la volonté de dialogue permanent entre la municipalité et les habitants d'Antibes Juan-les-Pins.

Créé en décembre 2008 le conseil de développement est un lieu de propositions et d'échanges sur l'avenir de la commune, notamment sur les grands projets structurants.

Ses missions consistent à réfléchir, à proposer des solutions et émettre des avis motivés sur tous les grands projets et les dossiers techniques de la commune qui lui sont soumis. Il participe, au travers de propositions constructives, aux projets de ville et à leurs réalisations et apporte ses réflexions sur le devenir de la ville d'Antibes Juan-les-Pins. Il peut être saisi, si nécessaire, pour l'étude des dossiers prioritaires et en faire une analyse critique. Il est aussi un moyen d'information et de communication auprès de la population, en liaison avec la municipalité, et est situé au cœur de la ville.

LES INSTANCES DU C2D

- Le président

Il dirige, coordonne et anime les travaux du conseil de développement. Il prépare les réunions de bureau et les assemblées plénières. Il est assisté de co-présidents, pilotes des trois commissions thématiques, et d'un secrétaire général. Il présente le bilan annuel des travaux du Conseil de Développement une fois par an en conseil municipal.
Le président actuel est Jean-Marie BONNET.

- Le bureau

Composé du président, de 5 vice-présidents et d'un secrétaire général, le bureau est chargé d'organiser le bon fonctionnement de cette instance consultative notamment en centralisant, coordonnant les travaux des groupes de travail et en préparant les Assemblées plénières.
Les vice-présidents du bureau actuel : Marie-France MASSEYEFF-ELBAZ, Nathalie AGUADO, Guy GROGNET, Patrick CHINI et Ronan VERA.
Le secrétaire général actuel est Benoît HARTNAGEL.

- Le fonctionnement

Les sujets ou dossiers à travailler sont proposés aux membres du Conseil de Développement et travaillés ensuite dans des groupes ad hoc, lesquels doivent rendre un avis ou une contribution dans un délai imparti.

Les membres du Conseil de Développement choisissent librement de s'inscrire dans un groupe de travail. Les travaux de chaque groupe sont guidés par deux membres du Bureau et un rapporteur est nommé au sein du groupe.

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes